

COMMUNE de BARBASTE

Lot-et-Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents :14

Excusés :4

Absent :1

POUR :18

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS

LE 11 OCTOBRE à 19h00

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBASTE,
dûment convoqué le 02/10/2023 s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie,
sous la Présidence de Madame Valérie TONIN, Maire.

Présents :

Madame TONIN Valérie, Madame BEJNA Véronique, Madame BONA Aurélia, Monsieur SPECQUE Wilfrid, Madame NORMANT Ludivine, Madame RUPRET Joëlle, Monsieur BART Frédéric, Monsieur PAYEN David, Madame BOREGO Fabienne, Madame FONT Marine, Monsieur MURILLO-RUIZ Fabien, Madame DUYNLAEGER Colette, Madame GAUCI Jacqueline et Madame KALB Marjorie.

Excusés :

Monsieur DAUNES Michel (*pouvoir à Monsieur SPEQUES Wilfrid*),
Monsieur ALMEIDA Filipe (*pouvoir à Madame BONA Aurélia*),
Madame DUCOUSSO Isabelle (*pouvoir à Madame KALB Marjorie*),
Madame JAYLES Bernadette (*pouvoir à Madame DUYNLAEGER Colette*).

Absent :

Monsieur LAZARTIGUES Cyril.

Secrétaire de séance : Monsieur MURILLO-RUIZ Fabien.

DEL : 25/2023

**Objet : Détermination des ratios promus-prouvables
pour l' avancement de grade 2023**

-VU l'article L522-27 du Code Général de la Fonction Publique ;

●CONSIDERANT qu'il appartient à chaque Assemblée Délibérante de fixer après avis du Comité Social Territorial, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus en

déterminant un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

● **CONSIDERANT** que la délibération doit fixer le taux, appelé « ratio promus-promouvables » pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

-VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 26/09/2023 ;

Madame la Maire propose à l'Assemblée Délibérante de fixer les ratios d'avancement de grade pour la collectivité comme suit pour :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux (en %)
Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	100%

Après avoir ouï l'exposé de Madame la Maire et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE :

► **ADOPTER** les ratios proposés.

Le Secrétaire de séance, Fabien MURILLO-RUIZ

La Maire, Valérie TONIN



La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Fait et délibéré à BARBASTE, les mois, jour et an susdits.

Ont signé au Registre les membres présents. Pour copie conforme